

Président :

Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène

Vice-Présidents : Daniel Weissmann, OPRL

Annie Bozzini, Charleroi Danse

Trésorier : Laurent Fack, ORCW

Secrétaire : Peggy Thomas, Théâtre de la Vie

Coordinatrice : Françoise Havelange

francoise.havelange@feas.be



Mons, le 25/4/20

Mme Nathalie MUYLLE

Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles

Par mail

Madame la Ministre,

La FEAS que je préside représente les quarante principales institutions, petites, moyennes et grandes, subventionnées par la FWB, œuvrant dans le secteur des Arts de la Scène : théâtre, danse, musique, opéra, interdisciplinaire.

Outre nos missions de création et de diffusion, nous assurons également des missions de recherche, de médiation avec le public, d'actions ciblées pour les enfants et les écoles,... A côté de nos recettes propres, nous recevons des subventions publiques, à titre principal à charge de la FWB, pour accomplir ces missions qui sont définies dans de contrats-programmes pluriannuels.

Notre action en faveur d'une politique responsable de l'emploi se concrétise à la CP304 dans laquelle nous siégeons au banc patronal avec notre équivalent néerlandophone OKO et au FSE304 (Fonds de Sécurité d'existence francophone de la CP304) dans lequel nous sommes la seule organisation patronale. Nous sommes également membre de la FEB.

Nous faisons suite à votre intervention à la Chambre du 23 avril 2020. Vous avez évoqué qu'une « *concertation très intense est en cours entre les différents représentants du monde artistique, au sens large du terme, et ma cellule stratégique.*

Nous saluons cette initiative de concertation à laquelle nous vous demandons d'être associés.

Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS - 065 39 97 51 - N° entreprise : BE 0472170.759

Au-delà des questions importantes de la clarification du recours au chômage temporaire (sur lequel nous avons déjà contacté votre cabinet - mail du 7 avril 2020 de Mme F Havelange, coordinatrice de la FEAS, à Mme Mieke Jaenen, conseillère à votre cabinet), du statut de l'artiste, des aides à l'emploi, nous souhaitons d'une façon plus générale, participer aux décisions stratégiques d'accompagnement du déconfinement de notre secteur.

C'est une évidence, notre activité ne redémarrera "normalement" que dans de nombreux mois et nous serons toutes et tous "heureux" si, en septembre, les lieux de culture et l'ensemble des activités artistiques et culturelles peuvent retrouver leur vitalité et générer à nouveau de l'emploi.

Depuis le 13 mars 2020, **notre secteur est totalement à l'arrêt** et les spectateurs ne retourneront dans les salles de spectacles que si nous pouvons leur garantir une sécurité suffisante.

Nous nous sommes adressés récemment à Mme la Ministre LINARD pour lui faire part de nos revendications et préoccupations.

Pour ce qui concerne le Fédéral, nous souhaitons également vous interpeller.

En effet, il nous semble particulièrement important et responsable de mettre en place une stratégie d'aides concertée entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la FWB, et les gouvernements régionaux de Bruxelles et de Wallonie, de manière à

- décider rapidement et de façon pertinente des stratégies concertées et globales d'aides à mettre en place, pendant la période de confinement et pour le redémarrage de nos activités ;
- aider équitablement les personnes et les organisations structurelles les plus affectées, de manière directe et indirecte.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

I. Fonds d'aide d'urgence, indemnisation des pertes

Les plans d'aide et les indemnisations des pertes doivent être calculés et attribués en tenant compte de la composition et des spécificités du champ artistique. Ce champ relève davantage des Communautés, nous ne détaillons donc pas plus avant.

II. Reprise de nos activités

Nous pensons que la reprise de nos activités prendra du temps, et qu'il faudra probablement envisager d'abord une réouverture de nos lieux de répétitions et de nos services administratifs, et ensuite, de nos salles.

Le recours au **chômage temporaire** devra pour notre secteur, être prolongé en ce fonction. Nous vous demandons aussi d'aider à clarifier les modalités d'accès, en insistant pour que les preuves de l'existence des contrats d'engagements des artistes et techniciens, antérieurs au 13 mars, puissent être apportées par tout moyen (contrats signés, mais aussi programmes, existence de planning, échange mails, etc.).

Enfin, **pour la réouverture de nos salles**, nous avons entamé une réflexion sur un plan progressif de reprise de nos activités et nous avons besoin d'avoir rapidement des directives claires et précises de timing et d'activités autorisées et des modalités de sécurité.

Nous souhaitons que ces analyses de risques et mesures de sécurité soient réalisées et évaluées avec nous.

III. Financement de nos prochaines saisons

L'apport de recettes en tax shelter est un apport majeur pour bon nombre de nos institutions. La contribution annuelle est estimée à 11.000.000 €. La quasi-totalité de cet apport (jusqu'à 95%) est affectée à l'emploi artistique. Nous craignons que la crise sanitaire ne réduise drastiquement cet apport. Nous savons que cette matière relève des compétences de votre collègue, Monsieur Alexander DE CROO, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances mais nous pensons qu'une mesure, relevant de votre compétence, pourrait apporter une solution.

Nous souhaitons vous demander de compenser ce déficit d'investissement par **une libération momentanée de nos charges patronales pour l'emploi**. Si nous pouvons réaffecter ces montants «économisés » à nos productions pour la saison prochaine, ils seront confirmés en maintien d'emplois. A défaut, ces emplois perdus coûteront au budget fédéral plus du double en chômage, perte de pouvoir d'achat, perte de TVA...

Nous sommes à votre disposition pour travailler en concertation avec vous et vos services, sur ces objectifs.

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de toute notre considération.

Philippe Degeneffe,

Président

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, CAV&MA, CHARLEROI – DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS asbl, FESTIVAL DE LIEGE, FLAGEY Asbl, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE- CIE THEATRALE, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, MARS/ MONS ARTS DE LA SCENE, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE DE LA VIE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DE NAMUR, THEATRE DE

3

Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS - 065 39 97 51 - N° entreprise : BE 0472170.759

POCHE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LE PUBLIC,
THEATRE LES TANNEURS, THEATRE NATIONAL, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE
ROYAL DES GALERIES, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE VARIA